



Fiche de poste : Animateur.rice de GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)
placé directement sous la responsabilité du conseil d'administration

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société prévues aux articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), tels qu'ils résultent de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ils s'apparentent à des dispositifs d'entraide mutuelle entre pairs, en constituant avant tout un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé similaires et souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés éventuellement rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Le cahier des charges fixé par l'arrêté du 21 juillet 2019 précise le rôle des salariés dans les GEM :

« Les animateurs salariés aident les adhérents à s'organiser pour la réalisation de leur projet, ainsi qu'à établir des relations avec l'environnement et les institutions de la cité. Ils les aident à veiller au confort et à la gestion quotidienne du groupe. Ils apportent aux adhérents qui les sollicitent leur écoute, leur avis et leur conseil, mais sans jamais se substituer aux professionnels du soin ou de l'accompagnement auxquels les personnes ont recours en tant que de besoin. Ils peuvent intervenir tant dans les locaux du GEM qu'à l'extérieur, notamment pour la constitution de partenariats avec d'autres institutions ».

En tant qu'animateur.rice d'un GEM, vous intervenez auprès d'un public en souffrance psychique ou porteur de handicap afin d'instaurer une philosophie d'entraide. Vous accueillez, informez et accompagnez les personnes à élaborer des projets.

Poste soumis au secret professionnel.

Horaires flexibles en fonction des activités du lundi au samedi.

Missions principales :

- Accueillir les adhérents pendant les heures d'ouverture du GEM.
- Accueillir les nouveaux adhérents, leur faire découvrir le fonctionnement du GEM et les accompagner dans leur intégration au sein de l'association.
- Développer des activités au sein du GEM en impliquant les adhérents.
- Établir le planning d'activités mensuelles en collaboration avec les adhérents.
- Animer des ateliers et activités au sein du GEM.
- Accompagner les adhérents à mettre en place et réaliser les activités qu'ils souhaitent animer (encourager les adhérents à proposer des ateliers).
- Accompagner et motiver les adhérents à prendre part aux activités et au fonctionnement du GEM.
- Accompagner les sorties et éventuellement les séjours prévus.
- Instaurer une relation de confiance avec les adhérents et entretenir la relation (lorsqu'un adhérent ne vient plus au GEM, le contacter, prendre de ses nouvelles), être attentif au bien-être de chacun.
- Participer à faire connaître l'association et diffuser le planning d'activités au prët des partenaires.

Compétences attendues :

- S'adapter aux spécificités des personnes fréquentant le GEM, à leurs demandes et à leurs rythmes en faisant preuve de tolérance.
- Être disponible, à l'écoute et bienveillant.
- Savoir prendre de la distance et du recul face à des situations difficiles.
- Être force de proposition, prendre des initiatives, tout en respectant les souhaits des adhérents.
- Savoir animer des temps collectifs.
- Savoir rendre compte de ses activités et des difficultés rencontrées.
- Savoir gérer les conflits et maintenir une harmonie au sein du groupe.

Horaires flexibles du lundi au samedi en fonction des activités

35h hebdomadaire

Permis B obligatoire (conduite d'un minibus de type trafic pour accompagner les différentes activités)

Mutuelle prise en charge

Salaire : 1790 euros brut mensuels + prime Ségur

Convention collective ECLAT

CDD de 3 mois du 1er juin 2024 au 31 août 2024

Possibilité d'évolution vers un poste en CDI